



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Plan d'investissement compétence et baccalauréat

Question écrite n° 24060

Texte de la question

M. Cyrille Isaac-Sibille appelle l'attention de Mme la ministre du travail sur le Plan d'investissement compétences (PIC) qui a été créé dans la perspective de ramener vers l'emploi la population qui en est la plus éloignée. Si l'absence de diplôme et de formation est à coup sûr un handicap à l'accès au monde du travail, l'obtention d'un baccalauréat général n'est en rien un gage de compétence pratique ouvrant à un emploi, contrairement à l'obtention d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP). La signature d'un contrat de travail est liée à la qualification et non au niveau d'étude. C'est pourquoi il lui demande de permettre aux personnes détentrices d'un baccalauréat général, sans qualifications pratiques, d'accéder aux formations dispensées dans le cadre des PIC.

Texte de la réponse

Face aux évolutions du marché du travail, à la mutation des emplois et pour lutter contre le chômage de masse, la formation continue est aussi importante que la formation initiale, dont elle est complémentaire. La priorité du Gouvernement est de donner une qualification à ceux qui n'en ont pas, quel que soit leur niveau d'études. C'est le sens des transformations de l'apprentissage et de la formation professionnelle opérées dans le cadre de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel. C'est aussi l'objectif de l'effort sans précédent du Plan d'investissement dans les compétences (PIC), doté de 15 milliards d'euros sur 5 ans. Piloté par le ministère du Travail, ce plan quinquennal se fixe notamment pour ambition de former un million de demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés et un million de jeunes éloignés du marché du travail. Si les niveaux inférieurs au bac, qui ont souvent été délaissés, constituent la cible prioritaire du Plan d'investissement, il convient de noter que la préparation opérationnelle à l'emploi – POE –, financée par le PIC et assurée par Pôle emploi, est également ouverte aux titulaires d'un bac général sans qualification professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Cyrille Isaac-Sibille](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24060

Rubrique : Formation professionnelle et apprentissage

Ministère interrogé : [Travail](#)

Ministère attributaire : [Travail](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 octobre 2019](#), page 9564

Réponse publiée au JO le : [21 janvier 2020](#), page 475